

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 41

Artikel: Les anciennes postes vaudoises
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 10 Octobre 1868.

Un immense malheur est venu frapper une partie de la Suisse.

L'inondation a exercé ses plus terribles ravages dans le canton du Valais, déjà visité par l'incendie, dans le Tessin, les Grisons, St-Gall et Uri.

Les eaux se sont élevées à une hauteur extraordinaire, détruisant les récoltes, entraînant les maisons et engloutissant un grand nombre de victimes.

Nos confédérés ont vu, à la porte de l'hiver, anéantir de magnifiques récoltes et le plus grand nombre vont se trouver plongés dans la plus profonde misère.

Dieu nous a donné de magnifiques récoltes ; les vignes et les champs ont abondamment récompensé l'agriculteur de ses peines ; le citadin va profiter aussi de ces richesses par le bon marché de toutes les choses nécessaires à la vie.

Ne voulons-nous pas partager avec nos malheureux confédérés une partie de ces richesses ? Oui, sans aucun doute. Que l'union entre tous les membres de la famille helvétique ne se manifeste pas seulement par les belles paroles que nous prononçons dans nos fêtes populaires, qu'elle se montre surtout par des faits dans les jours d'épreuve comme ceux que nous traversons en ce moment.

Montrons ce que peut faire un petit pays, fort de l'union de tous ses membres.

Lundi prochain va commencer la collecte officielle ordonnée par le Conseil d'Etat ; l'obole du pauvre aussi bien que le don généreux du riche peuvent en s'accumulant produire une fort belle somme qui, tant grande soit elle, ne représentera qu'une bien faible partie des pertes subies par nos confédérés. Que le canton de Vaud se montre digne, dans cette occasion, de la belle position qu'il occupe en Suisse et des bénédictions que Dieu lui accorde dans une aussi large mesure.

Les anciennes postes vaudoises.

Sous le gouvernement de Berne et même sous la République helvétique, l'administration des postes était entre les mains d'une famille patricienne de Berne, celle des Fischer, qui en avait fait l'entreprise et l'exploitait pour son compte. En 1804, le Grand Conseil du canton de Vaud décréta que les postes et les messageries seraient administrées pour

le compte de l'Etat, par une régie soumise à la surveillance du Petit Conseil. Mais les fermiers bernois contestèrent la validité de cette décision. Il fallut, pour vaincre les obstacles, prendre des mesures extrêmes et arrêter à la frontière du canton les diligences de la ferme bernoise. Enfin, par des arrangements successifs, le canton de Vaud parvint à se débarrasser d'elle. Mais il fallut tout créer à nouveau, bâtiment pour l'administration, matériel, réglemens, traités avec l'étranger.

En 1804, l'établissement postal du canton était borné aux moyens suivants.

Une diligence à cinq places faisait le service quatre fois par semaine sur les routes de Berne et de Genève. La place coûtait de Lausanne à Berne 16 fr. de Suisse, et de Lausanne à Genève 8 fr. 8 sols. Un fourgon, cheminant lentement entre Berne et Genève, transportait les grosses marchandises ; une seule place de voyageur sur ce lourd véhicule se payait 30 batz pour Genève et 60 pour Berne.

Un char dit à *Pallemunde*, découvert, portant les dépêches, avec un ou deux voyageurs, au prix de 20 batz payés à l'entrepreneur, partait quatre fois par semaine, de grand matin, de Lausanne pour Vevey. Un courrier pour le Valais et l'Italie partait de la même manière, deux fois par semaine de Lausanne, à 8 heures du soir.

Un char de la même espèce faisait trois fois par semaine le service des dépêches de Lausanne sur Pontarlier. Il avait deux ou trois places pour des voyageurs, à 8 fr. 10 sols. La course se faisait en 14 heures, sans passer par Orbe.

Un messenger à pied apportait, deux fois la semaine, les lettres d'Echallens à Lausanne. Il était fourni par la commune.

Un autre messenger à pied partait deux fois la semaine pour Cossonay, La Sarraz, Romainmôtier et la Vallée du Lac-de-Joux. D'autres messagers du même genre faisaient le service de Vevey au Pays-d'Enhaut, d'Yverdon à Ste-Croix. Il n'y avait point de courrier direct de Lausanne à Neuchâtel ; les lettres et les paquets passaient par Berne.

Tel était l'état des communications postales en 1804. Cette même année la régie des postes rapporta 19,103 fr. de Suisse.

Dans le dernier numéro du *Conteur*, je trouve au sujet de l'église de Lutry un passage commençant par ces mots : *le singe traditionnel*. Je suis vrai-